



OCLT : Maintenir les surfaces et les fonctionnalités des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire
Préserver les espèces d'intérêt communautaire

ODD : Contribuer au maintien des surfaces existantes d'habitats et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Soutenir ou développer des pratiques agricoles, aquacoles et conchylicoles favorisant la conservation des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire sans compromettre la viabilité économique des exploitations agricoles, aquacoles et conchylicoles

Participer à l'amélioration des capacités d'accueil pour les espèces animales

CADRE DE L'ACTION :

| | |
|---------------------------|--|
| Résultats attendus | - à court terme : maintien du bon état de conservation - à moyen terme : maintien des activités d'élevage extensif, garantes du maintien et de l'entretien et de la prairie naturelle de marais. |
| HIC visés | Prairies subhalophiles thermo-atlantiques (1410-3) |
| EIC visées | Chauves-souris (Barbastelle, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Petit Rhinolophe), Cistude d'Europe, Cuivré des marais, Loutre d'Europe, Vison d'Europe* Busard cendré, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Cigogne blanche, Milan noir, Pie-grièche écorcheur |
| Territoires | Marais |
| Surface | 5037 ha |
| Actions liées | M2, O1, O2, O3 |

PLANIFICATION

Etat actuel des connaissances :

- 2011 : localisation des mesures agri-environnementales territorialisées en 2007, 2008 et 2009

Prévisionnel :

| 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|------|------|------|------|------|------|
| | | | | | |

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les prairies de marais constituent le support de nombreux habitats d'intérêt communautaire et notamment des « prairies subhalophiles thermo-atlantiques » qui elles-mêmes hébergent un certain nombre d'espèces végétales à forte valeur patrimoniale. L'état de conservation de cet habitat est étroitement dépendant du type d'activité agricole pratiquée (pâturage, fauche).

Différents dispositifs agroenvironnementaux ont été développés depuis 1992 afin de préserver les prairies humides (OGAF, OLAE, CTE, CAD, MAE...) avec différents niveaux d'engagements. L'évaluation socio-économique réalisée en 2011 précise que deuxième programme OLAE (1998-2000) a permis la souscription de la majorité des prairies de marais éligibles sur ce territoire, soit une surface potentielle sous contrat d'environ 3000 ha à l'échelle du marais de la Seudre.

A titre indicatif, pour les années 2007, 2008 et 2009, des mesures agri-environnementales territorialisées ont été souscrits sur plus de 2000 hectares pour un montant total de près de 445 000€ (voir tableau ci-après)

| Intitulé | Code de l'action | Rémunération (€/ha/an) | Surface souscrite en 2007, 2008 et 2009 (ha) | % |
|--|--------------------|------------------------|--|------------|
| Maintien des Prairies Humides | PC_MACH_HE1 | 150 | 344.42 | 17 |
| Maintien des Prairies Humides à forte valeur biologique - gestion mixte pâturage et fauche | PC_MACH_HE2 | 226 | 1 498.41 | 74 |
| Maintien des Prairies Humides à forte valeur biologique - gestion à dominante fauche | PC_MACH_HE3 | 302 | 166.92 | 8 |
| Reconversion de terres arables (RTA) en prairies | PC_MACH_HE4 | 340 | 10.76 | 1 |
| | TOTAL MAE-T | 444 371,9 | 2 020.51 | 100 |

Les cahiers des charges de ces différentes MAEt sont donnés en annexe du présent DOCOB à titre informatif.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre

Cette action vise à favoriser le maintien de l'activité d'élevage en soutenant les pratiques raisonnées afin de maintenir les habitats prairiaux et les espèces d'intérêt communautaire présentes.

Il s'agit de proposer une gestion optimale de ce milieu en termes de biodiversité. Cependant, la diversité du territoire est liée à l'hétérogénéité des pratiques. Aussi **la gestion optimale proposée n'a pas vocation à s'appliquer sur l'ensemble du marais ni à devenir la règle de gestion des prairies.**

Préconisations pour une gestion optimale favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire :

- Maintenir la parcelle en état de prairie permanente, par fauche et/ou pâturage
- **Ne pas pâturer ni faucher du 15 décembre au 15 mars** afin d'éviter un surpiétinement et de préserver les espèces sensibles au pâturage précoce.
- Appliquer un **taux de chargement moyen annuel compris entre 0,4 et 1,4 UGB/ha/an** afin de limiter le piétinement, le surpâturage et l'enrichissement trop important du milieu. Il est également conseillé, d'avril à juillet, de limiter le **chargement instantané (<1,5 UGB/ha)** pour préserver d'un trop fort dérangement, les couvées des espèces d'oiseaux nichant au sol.
- **Pratiquer une fauche retardée du 20 mai au 15 juin** afin de permettre la réalisation complète du cycle biologique des espèces végétales et de limiter le dérangement et le piétinement des nichées d'oiseaux.
- **Adapter les pratiques de fauche afin de permettre la fuite et le refuge des espèces**
 - o Commencer la récolte si possible dans le centre de la parcelle après avoir détourné. Les animaux s'enfuient au lieu de rester prisonnier dans la parcelle.
 - o limiter la vitesse du tracteur (< 12 km/h). Pour la première et les 4 dernières lamées, limiter la vitesse à 5 km/h ;
 - o limiter le plus possible les récoltes de nuit car les animaux n'ont pas de repères pour fuir.
 - o faucher les parcelles morceau par morceau, ne pas faucher les bords de champs (bandes refuges)
- **Pas d'utilisation de phytosanitaires** qui ont des impacts majeurs sur la qualité de l'eau et des sols ainsi que sur la biodiversité
- **Pas de fertilisation minérale et organique** : l'absence totale de fertilisation maintient les conditions trophiques du sol à un niveau faible et favorise la diversité floristique. Elle contribue aussi à la préservation de la qualité de l'eau.
- **Utiliser de manière raisonnée des molécules vétérinaires compatibles avec la préservation de la biodiversité.** Bien qu'aucun produit ne soit vraiment dépourvu d'incidences sur le développement des insectes liés aux excréments, les produits à large spectre d'action et notamment ceux de la famille des avermectines, sont particulièrement déconseillés. Dans cette famille, certains sont moins toxiques, comme la Moxidectine, mais son utilisation doit rester limitée.

- Par ailleurs, certains principes de traitement peuvent permettre de limiter l'impact de ces molécules sur le milieu et les espèces :
 - o effectuer les traitements en période hivernale, lorsque l'activité des insectes est ralentie
 - o ne traiter que les animaux fortement parasités (un faible parasitage permet une auto-immunisation)
 - o isoler les animaux les plus atteints avant qu'ils ne propagent leurs parasites à l'ensemble du troupeau ;
 - o confiner les animaux quelques jours après le traitement, soit en stabulation, soit dans des parcelles à faible valeur environnementale (évités les prairies permanentes ou naturelles) ;
 - o alterner l'usage de ces produits pour éviter l'apparition de résistances

- **Maintien et entretien des points d'eau** : en marais salé, les seules mares d'eau douce consistent en des mares temporaires utilisées comme abreuvoirs pour le bétail. Elles sont alimentées naturellement par les eaux pluviales hivernales. En fonction de l'entretien, elles peuvent se maintenir en eau pendant la période estivale. Ces mares peuvent jouer un rôle important dans le cycle biologique de certaines espèces notamment des amphibiens.

- **Pas de modification du fonctionnement hydrologique** de la parcelle ni de sa topographie afin de maintenir son caractère humide et sa diversité d'habitats.

- **Entretien des fossés selon la technique « vieux fonds, vieux bords »**

- **Conserver, exploiter et entretenir selon les usages locaux les éléments ponctuels ou linéaires** constituant des micro-habitats (points d'eau, mares, fossés, végétation rivulaire, haies, arbres isolés)

Ces modes de gestion favorables devront être traduits en cahiers des charges de gestion contractuelle déclinables en plusieurs niveaux d'engagements (faible, moyen, fort...). Ces cahiers des charges seront à intégrer dans les outils contractuels et financiers disponibles (mesures agri-environnementales, contrats et charte Natura 2000). Chaque déclinaison en outil opérationnel devra tenir compte des spécificités administratives, financières, juridiques du dispositif.

Afin de suivre l'évolution des dispositifs de contractualisation, le tableau ci-dessous constitue une aide à la décision de référence pour ces outils. La colonne « base » correspond aux niveaux d'engagements n'occasionnant pas de dépenses, ou déjà obligatoires par ailleurs (réglementaires : loi sur l'eau...). Ils peuvent être repris par exemple dans une charte. Au-delà, les engagements génèrent un coût, qui pourra donc être pris en charge par l'outil contractuel.

Le cahier des charges de gestion devra obligatoirement comporter des engagements concernant chacun des points en orange. Les lignes en vert sont optionnelles : elles peuvent figurer ou non dans le cahier des charges selon la nature de la parcelle...

Gestion optimale visant à la conservation et l'entretien des prairies : tableau-guide

| | Engagements non rémunérés | Engagements rémunérables | Contrats existants |
|---|---|--|---|
| | base | Enjeux biodiversité | |
| Conserver la prairie permanente sans la modifier : ne pas labourer, ne pas niveler, ne pas drainer, conserver les zones basses | maintien | Conserver les zones basses inondables de la parcelle (durée selon expertises) | X (préconisations non rémunérées actuellement) |
| Période de pâturage | | zéro pâturage du 15 décembre au 15 mars | X |
| Chargement de pâturage | | chargement moyen annuel compris entre 0,4 et 1,4 UGB/ha/an <i>Plusieurs options : chargement instantané (1,5 UGB/ha) ou pâturage tournant</i> | X (pour le chargement annuel) |
| Pratiquer une fauche permettant la fuite de la faune vers d'autres parcelles | | fauche par bandes ou centrifuge (départ du centre de la bosse) | |
| Retard de fauche | 10 mai | Du 20 mai au 15 juin si maintien de bandes refuges pour la fuite de la faune (largeur selon expertises) | X |
| Enregistrement des pratiques | cahier d'enregistrement des pratiques et interventions (date, nature, matériel) | | X |
| Traitements phytosanitaires | | zéro | X |
| Fertilisation minérale | | zéro | X |
| Ne pas perturber l'écoulement naturel des eaux | maintien du fonctionnement naturel | | |
| Points d'eau, mare | | Maintien des mares abreuvoirs | |
| Roselière | | Mise en défens des roselières en bords de fossés | |
| Fossés (y compris la végétation rivulaire) | maintien, entretien obligatoire du réseau tertiaire | entretien "vieux fond, vieux bords" ; produits de curage régalez ; pas de comblement de dépression | X (préconisations non rémunérées actuellement) |
| Haies, bosquets intra-parcellaires, arbres isolés | maintien | entretien des haies et/ou renforcement si dégradées | X (préconisations non rémunérées actuellement) |
| Utiliser de manière raisonnée des molécules vétérinaires compatibles avec la préservation de la biodiversité | | Traitement en période hivernal ; sur des animaux fortement parasités ; isolement des animaux traités | |
| Réalisation d'un diagnostic biologique | | si besoin | |

Plusieurs niveaux de mesures agri-environnementales pourront être proposés en fonction des enjeux environnementaux.

2. Conditions particulières d'exécution

Toute réglementation afférente en vigueur est tenue d'être respectée notamment la Loi sur l'eau.

Rq : l'enjeu démoustication sera à considérer lors du maintien des zones basses en eau (éviter les assecs fréquents).

OUTILS DE REALISATION

Animation Natura 2000, Charte Natura 2000, Contrats Natura 2000, Mesures Agro-environnementales (dispositif actuel jusqu'en 2013), maîtrise foncière, ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs.

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Agriculteurs, Chambre d'Agriculture

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCE

Chambre d'Agriculture, Associations de protection de l'environnement, DDTM

COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

Budget prévisionnel :

Hypothèse de travail : gain de 15% de surface contractualisée (~300ha) suite aux actions d'animations

Rémunération moyenne : 226€/ha soit un budget prévisionnel de 67 800€

3450ha => 780 000€/an

Soit pour 5 ans, un montant total de 780 000 €.

Financeurs potentiels : Etat (fonds de financement des contrats agri-environnementaux), Europe

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Descripteurs de mise en œuvre :

- Nombre de contrats agri-environnementaux signés
- Surface contractualisée dans les différents niveaux
- Répartition géographique des contrats agri-environnementaux

Indicateurs de performance :

- Évolution de la surface contractualisée (charte, contrats...)
- Évolution de la surface restaurée / entretenue (% restauré par rapport au résultat attendu)
- Évolution de la surface en prairies sur le site
- Évolution de la répartition géographique des contrats agri-environnementaux
- Évolution des pratiques de fauche : pratique effective de la fauche « de fuite »
- Évolution de l'occupation du sol et des habitats naturels